

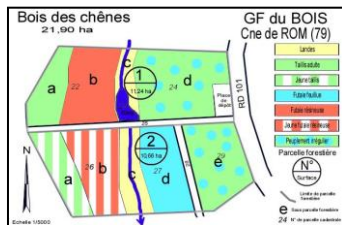


CRPF Poitou-Charentes Activités 2009

L'encadrement de la gestion durable des forêts privées

Rédaction des annexes vertes au Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS)

Le SRGS, rédigé par le CRPF, constitue le cadre officiel de la gestion durable des bois et forêts privés. Il est complété par des annexes vertes, qui permettent un agrément des documents de gestion durable au regard d'autres législations, notamment environnementales. L'annexe verte Natura 2000, rédigée en 2008 et 2009 par le CRPF, devrait être approuvée en 2010.



Un taux de propriétés disposant d'un Plan Simple de Gestion qui dépasse les 70%

En 2009, le nombre de PSG instruits dans l'année est revenu à la normale (61 PSG agréés pour 5 870 ha). Mais le nombre global de PSG en cours d'agrément n'a jamais été aussi élevé : 656 PSG en vigueur pour 66 615 ha. Par ailleurs, le taux de propriétés disposant d'un PSG agréé dépasse pour la première fois la barre des 70%.

Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles : un succès qui ne se dément pas

La souscription d'un CBPS (charte technique destinée aux petits propriétaires) procure une présomption de garantie de gestion durable à tous les bois et forêts non soumis à PSG. En 2009, 432 engagements ont été enregistrés pour une superficie de 1 289 ha. Le succès de cette formule ne se dément donc pas.

Agrément du Règlement Type de Gestion (RTG) des experts de Poitou-Charentes

Après celui des coopératives en 2008, le RTG des experts forestiers a été instruit puis agréé par le CRPF le 18 septembre 2009. Les clients des experts qui souscrivent à ce règlement technique se voient octroyer une garantie de gestion durable, condition d'accès aux aides publiques.

Le regroupement, l'économie forestière, la filière forêt-bois

Le développement des bourses foncières pour améliorer le foncier forestier

Le CRPF accompagne les dispositifs de prise en charge partielle des frais d'actes notariés pour les échanges et acquisitions de parcelles forestières qui améliorent la structure foncière. En 2009, près de 150 dossiers ont été traités.

Un technicien spécialement recruté à cet effet anime également des bourses foncières (mise en relation de vendeurs et d'acheteurs) dans le cadre d'un partenariat avec le Conseil Général de la Vienne. Il a initié en 2009 une procédure pilote d'acquisition de biens vacants et sans maître et organisé des rencontres avec les professionnels du foncier (notaires, SAFER, ...).

Les personnels des CRPF ont également participé en 2009 à des opérations foncière plus « lourdes » (aménagement foncier de Clérac et Bédénac en Charente Maritime, ...).

Les plans de massif (PDM) continuent à porter leurs fruits malgré la crise économique



L'action PDM, soutenue par le Conseil Régional et des fonds européens, consiste à dynamiser la gestion sylvicole sur un secteur précis. En 2009, 15 PDM regroupant chacun 2 à 3 communes sont en cours. Le CRPF a spécialement dédié un jeune ingénieur à cette action.

L'animation de la toute première tranche de 5 massifs s'est terminée en 2009. Sur ces secteurs et malgré un ralentissement dû à la crise en 2009, ce sont près de 60 000 m³ de bois qui ont été exploités dans le cadre d'une gestion forestière durable et plus de 300 ha qui ont été reboisés.

La promotion et l'accompagnement de la gestion concertée se maintiennent



Le CRPF participe à l'animation d'une cinquantaine d'associations syndicales et de groupements forestiers qui gèrent plus de 6 000 ha pour le compte de 2 500 propriétaires en vue de réaliser des travaux et de commercialiser des bois.

La fin de l'année 2009 a coïncidé avec l'arrêt du plan tempête. Après 10 ans de travail, 25 000 ha ont été exploités et nettoyés et 16 000 ha ont été reconstitués grâce aux efforts de l'ensemble de la filière. Outre la participation à la reconstitution, les techniciens du CRPF ont mené en 2009 dans les deux Charentes un important travail de prospective (à partir de 2014, les éclaircies des reboisements après tempête mobiliseront 100 000 m³ chaque année).

Le CRPF accentue son action de promotion d'un éco-matériau certifié

La démarche PEFC garantit que le bois vendu provient de forêts gérées durablement. Le CRPF participe activement à la vie de la structure associative sur le grand Ouest. En 2009, nous nous sommes par ailleurs impliqués dans la refonte du référentiel PEFC national. Il est à noter que cet «écolabel», initié par les forestiers privés, est devenu en quelques années incontournable pour l'accès aux principaux marchés. Fin 2009, on compte 1 490 adhérents PEFC en Poitou-Charentes, pour 75 600 ha.

Le CRPF, membre de l'interprofession FUTUROBOIS, maintient sa pression en faveur de la valorisation et l'utilisation de bois locaux dans la filière régionale. Le plan d'actions 2009 de Futurobois tient compte de cette volonté.

La poursuite des journées professionnelles consacrées au Bois Energie et l'installation d'une chaufferie bois au CRPF

En 2009, le référent interne a co-animé 5 journées de promotion du bois énergie à destination des bailleurs sociaux, hôpitaux et maisons de retraite. Ces rencontres permettent l'émergence de nombreux projets concrets. Il a également participé à plusieurs études et colloques (ressource régionale, taillis à courte rotation, journée organisée par le Réseau Rural Régional ...). L'Etablissement assure également l'animation de l'association Qualiflam'Bois, avec entre autres, en 2009, la promotion de la charte de qualité concernant le bois déchiqueté.



Le Centre s'est par ailleurs doté d'une chaudière à granulés de bois (livraison par camion souffleur ci-dessus).

La communication externe et la promotion de la forêt

De nombreuses sollicitations pour des manifestations grand public

Hormis la rédaction d'articles pour la presse locale, la participation à des émissions de radio et de télévision, le CRPF a collaboré en 2009 à diverses manifestations (Semaine de l'économie, forum régional de l'environnement, printemps des énergies renouvelables, ...). La forêt privée est insuffisamment connue. Malgré des effectifs modestes, le CRPF s'efforce d'« occuper le terrain ».



Contribution à 20 projets pédagogiques avec des écoles

L'opération "A l'école de la Forêt", à laquelle collaborent les personnels du Centre, vise à faire découvrir aux enfants et aux enseignants la forêt, ses différentes fonctions et sa gestion durable. En 2009, une vingtaine de projets pédagogiques ont été accompagnés.

Le site internet : plus de 10 000 visiteurs par mois

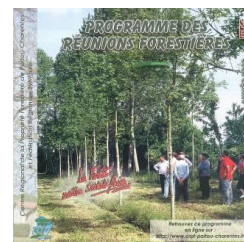
Accessible à l'adresse <http://www.crpf-poitou-charentes.fr/>, le site comporte plus de 300 pages d'informations relatives à la forêt privée régionale, sa gestion, ses acteurs. Outre les nouveaux espaces thématiques créés en 2009 (foncier, peuplier/ripisylves, cubage/vente, essences/peuplements, milieux naturels), les 250 articles techniques mis en ligne ont de plus en plus de succès, grâce notamment au moteur de recherche inclus dans le site. On compte près de 350 visites par jour, soit une progression de 60% par rapport à 2008.



Le développement forestier en direction des propriétaires

Stages et réunions s'inscrivent dans un programme régional concerté

Outre ses propres actions de formation, le CRPF assure l'animation de l'association FOGEFOR (Formation à la GEstion FORestière) et apporte un soutien important à la Fédération Régionale Sylvicole et à ses 6 associations satellites réparties sur l'ensemble du territoire. Ainsi, dans le cadre d'un programme régional concerté, le CRPF a animé ou co-animé 4 stages de 2 jours (100 personnes) ainsi que 27 réunions (500 personnes), sur des sujets très variés, tels que le cubage et la commercialisation des bois, l'amélioration des taillis, l'initiation à la gestion forestière... Un nouveau cycle de base (10 jours répartis sur 2009-2010) a été lancé en fin d'année.



Les visites conseils forment un lien direct indispensable avec les propriétaires

En 2009, ce sont près de 200 propriétaires qui ont été rencontrés à leur demande. Devant le grand nombre de sollicitations, le choix des visites doit être effectué avec discernement.

Le CRPF développe des outils d'aide à la gestion sylvicole

La collaboration lancée depuis trois ans avec les coopératives et les experts pour la promotion des éclaircies au sein des peuplements naturels feuillus s'est poursuivie en 2009 et porte ses fruits : plusieurs centaines d'hectares de taillis sont améliorés ou en passe de l'être. En parallèle, un important travail a été mené sur les techniques de description des peuplements : tests de typologie en grandeur réelle, formation de propriétaires, ...



Le trimestriel « Bois et Forêts de Poitou-Charentes » tiré à 9000 exemplaires

Diffusé à tous les propriétaires forestiers de plus de 10 ha, aux élus des communes forestières, aux adhérents des structures de la forêt privée et aux abonnés, ce bulletin est l'organe d'information technique des propriétaires forestiers picto-charentais. En 2009, un numéro spécial a été consacré au peuplier.

Protection des forêts – préservation de la biodiversité et des milieux naturels

L'anticipation des évolutions climatiques et la participation au Département Santé des Forêts (DSF)

Dans le but de prévenir les risques induits par les changements climatiques, les CRPF de la zone atlantique, avec l'aide d'organismes scientifiques (INRA, DSF, IDF), ont entamé en 2009 un important travail pour mieux connaître les causes de dépérissement des grands chênes. Première étape en 2009 : cartographier les zones à risques et esquisser des pistes d'explications qui seront validées dans la suite de l'étude. Près de 100 peuplements ont été mesurés en Poitou-Charentes.



Le CRPF participe également avec les autres organismes de la forêt, au réseau des correspondants observateur du DSF : missions de surveillance, suivis de placettes permanentes au sein de réseaux nationaux ou européen, diagnostics à la demande de propriétaires confrontés à des problèmes sanitaires.



Recherche de l'équilibre sylvo-cynégétique : suivi de tests comparatifs

Les administrateurs et les personnels du CRPF participent activement aux travaux des commissions départementales traitant du plan de chasse, des dégâts des grands gibiers et des schémas de gestion cynégétique. En 2009, les mesures des enclos-exclos mis en place dans la Vienne en 2008, ont permis de visualiser l'impact du gibier sur les coupes récentes de taillis (50% des exclos ont subi une forte dégradation).

Forêt et eau : une relation à développer

L'action en faveur de la préservation de la qualité des eaux par le boisement se poursuit en 2009 : accompagnement de plusieurs projets (plantations sur Chenay, La Rochelle, ...), expertises (berges de la Vonne, ...), éditions de nouveaux panneaux d'information, encadrement de scolaires...

Par ailleurs, le partenariat entre le CRPF et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne se poursuit sur les années 2009-2010, avec la promotion et l'accompagnement de plantations de ripisylves ainsi que l'édition de 4 nouvelles fiches ripisylves.



Préservation des milieux et espèces remarquables : un poste dédié grâce au Conseil Régional

Les personnels du Centre et notamment son chargé de mission ont été présents en 2009 dans plus de 30 comités de pilotage Natura 2000 et dans les groupes de travail liés à la forêt. Le chargé de mission a collaboré à la réalisation d'inventaires et d'expertises pour le compte du CREN, de communautés de communes et de pays, a animé des colloques et des formations sur la biodiversité, les habitats...



Aménagement et développement durable du territoire

Au niveau communal, le CRPF est systématiquement **consulté dans le cadre de l'élaboration des PLU**. Au niveau des pays, le CRPF a participé à l'émergence et à certains travaux relatifs aux **Chartes Forestières de Territoire** d'Horte et Tardoire et du Sud Charente.



Les techniciens et ingénieurs ont également participé à diverses actions plus ponctuelles, telle la **mise en place d'un arboretum** sur la commune de Voulême, à la demande du Pays Civraisien, ou la participation aux réflexions sur **l'approvisionnement local des Pays en Bois déchiqueté**.

Le CRPF s'est vu confier par RFF une **étude d'incidence de la future LGV Poitiers-Limoges** sur la forêt. Cet important travail, entamé en 2009 et qui se poursuivra en 2010, nécessite de nombreuses journées de terrain et un savoir faire relatif au traitement des données par système d'information géographique.



Organisation et fonctionnement du Centre

Un établissement public, en pleine mutation, mais toujours administré par des propriétaires forestiers élus



Dans le cadre de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP), l'ordonnance du 6 novembre 2009 a fusionné les 18 CRPF et le Centre National Professionnel de la Propriété Forestière en un seul établissement : le Centre National de la Propriété Forestière (CNPF). Un décret d'application fixera en 2010 les modalités de cette nouvelle organisation. Au niveau régional, le CRPF conserve son nom de Centre Régional de la Propriété Forestière de Poitou-Charentes ainsi que ses missions mais devient une délégation régionale du CNPF. Les CRPF vont certes perdre une certaine autonomie puisque les décisions viendront en partie du CNPF. Malgré tout, un conseil

de Centre subsistera dans chaque CRPF, composé comme par le passé, de propriétaires forestiers élus tous les 6 ans par l'ensemble des propriétaires de plus de 4 ha et par tous ceux ayant souscrit une garantie de gestion durable. Il sera chargé d'orienter la politique du Centre au niveau régional. Des réductions de moyens sont malheureusement prévues à l'horizon 2011.

Une présence sur les quatre départements picto-charentais

Le personnel du CRPF est réparti sur le siège de Smarves (86) et sur quatre antennes décentralisées (Niort, Angoulême, Saintes, Montlieu la Garde). On compte 18 salariés : un directeur, un directeur adjoint, trois ingénieurs, huit techniciens, cinq administratifs.

Une gestion d'organisme modernisée et certifiée ISO 14001

Contrôlée annuellement par un auditeur indépendant, cette certification garantit que la gestion de l'organisme respecte les critères stricts de la norme ISO 14001, notamment au regard de l'environnement. Outre l'amélioration de la performance environnementale, cette démarche a modernisé la gestion de l'organisme : mise en place de procédures métiers précises, du principe objectifs/moyens/résultats...

Un budget de 1,28 millions d'euros

Le budget du CRPF s'établit à 1 286 424 € en 2009, contre 1,35M€ en 2008. Il est abondé à 89% par le budget de l'Etat et une quote-part de l'impôt sur le foncier forestier. Les collectivités publiques apportent 7% de ce budget pour des actions spécifiques.

